

Lutter contre la pauvreté, au-delà du slogan.

Surfant sur la publication du «Rapport pauvreté» 2005, le gouvernement Verhofstad avait annoncé en janvier 2006 un conseil des ministres consacré à la pauvreté pour ce 26 avril. Di Rupo allant jusqu'à demander «un plan d'action national de lutte contre la pauvreté». Afin de nous assurer que les promesses rencontreront ce qui fut formulé par le rapport, le Collectif a pris l'initiative de publier une «Carte Blanche» dans Le Soir du 25 avril. Elle contient 10 revendications à rencontrer pour tout qui veut «abolir la pauvreté». Mais le conseil des ministres fut reporté! A suivre...

Au mois de décembre 2005, le Service public fédéral Intégration sociale - Lutte contre la Pauvreté et l'exclusion sociale remettait au Gouvernement son 3ème rapport bisannuel, rédigé en concertation avec les associations et organisations actives dans ce domaine, intitulé « Abolir la pauvreté ». Tout au long de 113 pages et de 76 résolutions, ce rapport, patiemment élaboré en concertation pendant plusieurs mois, présente aux responsables politiques un diagnostic général des causes de l'accroissement de la pauvreté et propose un ensemble de mesures pour la combattre.

À l'heure où l'exploitation du désarroi des plus précaires par l'extrême droite paraît inquiéter chacun, il semblait important qu'avec la remise de ce rapport, la lutte contre la pauvreté puisse être largement débattue sur la place publique et que les responsables politiques l'intègrent - de façon centrale dans leur action.

C'est donc avec intérêt que nous avons noté que, dans le cadre du « Plan d'action 2006 - 2007 » présenté le 13 janvier, le Gouvernement annonçait l'ouverture d'un chantier intitulé « Bannir la pauvreté », qui devait donner lieu, lors d'un Conseil des Ministres extraordinaire le 26 avril, à l'adoption d'un ensemble de mesures concrètes. Hélas, le Gouvernement n'a jusqu'ici donné que fort peu d'informations sur les mesures qu'il envisageait de prendre. Ces mesures n'ont toujours pas fait l'objet d'une véritable concertation avec les associations et organisations qui ont

participé à la rédaction du rapport. Nous craignons dès lors qu'elles soient très éloignées des objectifs du rapport et de l'ambition proclamée de « bannir la pauvreté ». Si cela devait être le cas, une nouvelle opportunité serait manquée par le pouvoir politique de rompre avec la spirale de l'accroissement de la pauvreté.

Dans le peu qu'il a laissé filtrer jusqu'ici sur ses intentions, le Gouvernement n'a évoqué que des mesures qui paraissent fort éloignées des ambitions et des pistes figurant dans le rapport dont il a été saisi. Tandis que celui-ci reprenait à son compte les critiques de « l'activation » et de la contractualisation de l'aide sociale intervenue dans le cadre de la transformation du « droit au minimum d'existence » en un « droit à l'intégration sociale » (résolution 15, piste 3), le Gouvernement, non content d'ignorer la demande fondamentale de dissocier les contrats d'intégration de tout type de sanctions, indique qu'il envisage d'augmenter les possibilités de mise au travail des allocataires dans les services privés. Tout refus de la « possibilité » de mise au travail demeure sanctionné par la perte de l'allocation ! Quant à la demande de retrait du plan de contrôle renforcé des chômeurs formulée par le rapport (résolution 41, piste 2), elle ne semble tout simplement pas avoir été entendue.

Le Rapport soulignait également que, si le seuil de pauvreté est situé à 775 €/mois pour un isolé et à 1.627 €/mois pour un couple avec enfant, le montant du Revenu d'In-

tégration Sociale (RIS) n'est que de 625 €/mois pour un isolé et 834 €/mois pour une famille, quelle que soit sa taille. Si en 2002, le Gouvernement Verhofstad I avait pris l'engagement d'augmenter le Revenu d'Intégration Sociale de 10 %, dans les faits, cette augmentation n'a jusqu'ici été que de 5 %. Une augmentation de 1 % est prévue en 2006 et de 2 % en 2007. C'est absolument insuffisant.

Le Rapport demandait encore l'augmentation et la liaison des allocations de chômage au bien-être, le taux de remplacement de l'allocation par rapport au salaire moyen brut étant passé d'environ 45 % en 1980 à 26 % en 2005. Cette revendication se trouve renforcée par le dernier Rapport annuel de l'ONEm qui relève, quant à lui qu'entre 2004 et 2005, les allocations de chômage n'ont augmenté que de 1,7 % tandis que l'inflation était de 2,5 %, ce qui signifie que le pouvoir d'achat des chômeurs a diminué. La revalorisation des allocations et leur pleine liaison au bien-être sont donc urgentes.

Si le Gouvernement indique bien qu'il entend « mettre fin aux pièges à la pauvreté en prévoyant des adaptations des allocations au bien-être », lors de l'échange de vues qui s'est tenu à la Chambre sur le Rapport, le Ministre de l'Intégration sociale a semblé se dérober à toute demande de nouvelle augmentation générale des allocations.

10 chantiers pour agir

Nous demandons au Gouvernement de prendre la mesure réelle du problème de l'accroissement de la pauvreté et d'adopter un véritable « Plan Marshall » de lutte contre la pauvreté plutôt que de se contenter de mesures symboliques. A la suite du Rapport qui a été remis, nous pensons que ces mesures devraient notamment porter sur :

1. *Les travailleurs pauvres : relever les bas salaires.*
2. *Les montants des allocations sociales (RIS, chômage, pensions, invalidité...) : les augmenter de minimum 4 % pour 2007, programmer leur augmentation au-dessus du seuil de pauvreté et assurer leur pleine liaison au bien-être.*
3. *L'individualisation des droits : aligner les droits et montants (chômage, RIS...) des conjoints et cohabitants sur ceux des isolés.*
4. *La fiscalité : instaurer une taxe sur les grandes fortunes*
5. *Le droit à l'intégration sociale : dissocier le contrat de tout type de sanction.*
6. *Les sans-papiers : installer une commission permanente de régularisation.*
7. *Le droit au chômage : retirer le plan de contrôle renforcé des chômeurs.*
8. *Le droit au logement : instaurer un blocage des loyers.*
9. *La santé : réduire les tickets modérateurs.*
10. *La justice : relever les seuils d'accès à une aide juridique totalement gratuite, augmenter le budget de l'aide juridique, créer un Fonds d'accès à la justice visant à garantir l'accès inconditionnel à l'intervention immédiate d'un avocat.*

Nous demandons, enfin, qu'avant de prendre les mesures prévues dans le cadre de son chantier « bannir la pauvreté », le Gouvernement organise une concertation formelle avec les associations et organisations ayant pris part à la rédaction du Rapport 2005. On ne peut prétendre donner un suivi

pertinent à ce rapport sans prendre la peine de se concerter avec ses auteurs.

« Bannir la pauvreté » : nous partageons avec le Gouvernement cet objectif proclamé - mais nous estimons que le sujet est trop grave pour en rester au stade du slogan sans rapport avec les mesures effectivement adoptées.

(1) Alors que c'est pourtant prévu par l'accord de coopération, l'avis des syndicats n'a toujours pas non plus été demandé au Conseil National du Travail.

Signataires :

Collectif Solidarité Contre l'Exclusion (Luca Ciccia), Ligue des Droits de l'Homme (Dan Van Raemdonck), CNE- Centrale Nationale des Employés (Raymond Coumont), CJEF – Conseil de la Jeunesse d'Expression Française (Carlos Crespo), Equipes Populaires (Michele Di Nanno), Droits Devant (Freddy Bouchez), FEF (Delphine Michel), Droits et Respect (Hughes Esteveny), Ecolo J (Arnaud Pinxteren), MJS (Euthimiou Despina), Infor Jeunes (Carlos da Mata), Attac Wallonie-BXL (Jean-Marie Coen), Etopia (José Daras), Studio Théâtre de La Louvière (Stéphane Mansy), L'Autre Livre – Namur (Jean-Paul Desimpelaere), Kairos Europe WB (François Gobbe), Entraide-Humanitaire.be, Relais d'Entraide des SDF, Zorobabel (William Henne), Dynamo international (Edwin de Boevé), Vivres et Livres (Monique Giot)

L'appel de Marseille pour des médias libres !

Cette appel est issu d'une rencontre entre « médias du tiers secteur » à Marseille début mai 2006.

Qu'est-ce que le « tiers secteur » ?

« A côté des secteurs privé et public, il existe un vaste tiers secteur des médias constitué d'une multitude de médias non alignés, à but non lucratif, indépendants des pouvoirs publics, des puissances financières, des partis politiques et des obédiences confessionnelles. » « Les Médias du Tiers Secteur sont des outils irremplaçables au service de la démocratie participative, de la solidarité sociale et territoriale, et du débat d'idées. »

La réunion déboucha notamment sur des revendications telle que le souci d'une élaboration démocratique d'une loi contre la concentration financière et industrielle des médias. Et, persuadés que « l'information et la culture doivent redevenir des biens publics », ils proposent aussi des mesures visant à développer ces médias. Si vous souhaitez, vous aussi, les soutenir : <http://www.observatoire-medias.info/index.php3>.

Le Journal du Collectif a signé cet appel.